



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
En exercice	: 33	
Présents	: 22	
Votants	: 31	
Convocation et affichage	: 16/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Gracinda HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sopha LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Vincent DUGUA.

**CM-2022-283 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) POUR L'ANNEE 2022**

***Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE***

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une convention triennale 2019-2021 d'objectifs avec l'Office municipal des sports (OMS).

Cette convention, établie en lien avec la politique sportive souhaitée par la commune, s'inscrivait dans le cadre de la Charte sportive municipale et définissait des axes prioritaires dans les domaines suivants :

- l'accès aux pratiques sportives pour tous,
- l'éducation à la citoyenneté,
- la contribution à l'insertion socio-sportive des jeunes,
- la prévention et de lutte contre les incivilités et la violence,
- la préservation du capital santé et protections des sportifs,
- la réussite sportive et les actions événementielles,
- la formation qualitative de l'encadrement technique et administratif.

Dans le cadre du travail sur la refonte de la Charte sportive, une réflexion a été engagée sur l'évolution des missions de l'OMS avec pour objectif, à terme, la signature d'une nouvelle convention.

Aussi, afin d'assurer la continuité des activités de l'OMS, il est proposé au Conseil municipal de procéder au versement d'une subvention de 16.000 euros au titre de l'année 2022.

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

**VU** la circulaire du Premier Ministre N°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

**VU** l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 16.000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/11/22  
Affiché le : 28/11/22  
Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-36960-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET